

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 206

Présent(s) : 149

Représenté(s) : 36

Votant(s) : 185

Excusé(s) : 12

Absent(s) : 9

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE URBAINE
DU GRAND REIMS

SEANCE DU JEUDI 29 JUNI 2023

Le jeudi 29 juin 2023 à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué par lettre ou courriel du vendredi 23 juin 2023, s'est réuni en salle des fêtes de l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de Mme Catherine VAUTRIN, Présidente de la Communauté urbaine du Grand Reims.

Étaient présents :

M. Azzedine AIT-IHADDADENE, M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jean-Marie ALLOUCHERY, M. Paul-Vincent ARISTON, M. Jean-Robert AUGUSTE, Mme Maryline BAILLY, M. Franck BAILLY, Mme Caroline BARRÉ, M. Patrice BARRIER, Mme Katia BEAUJARD, Mme Valérie BEAUVAIS, M. Patrick BEDEK, M. Marcel BENCIVENGO, M. Vincent BENNEZON, M. Christian BERLOT, Mme Florence BERTHON, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, M. Francis BLIN, Mme Brigitte BLONDEAU, M. Christophe BLOT, M. Bertrand BOILLY, M. Romain BONHOMME, M. Thierry BRIANÇON, Mme Gabrielle BRICOUT, M. Philippe CHARDONNET, M. Fabien CHARPENTIER, Mme Valérie CHAUMET, M. Hervé CHEF, M. Cédric CHEVALIER, Mme Catherine CHOPART, M. Jacky CHOPIN, M. Patrice CHRETIEN, M. Dany CHRISTOPHE, M. Bruno COCHEMÉ, Mme Cécile CONREAU, Mme Valérie CORDEBAR, Mme Laurence DEPLAINE, M. Thierry DESIRA, Mme Anny DESSOY, M. Gilles DESSOYE, Mme Anne DESVERONNIERES, M. Robert D'HARCOURT, M. Sébastien DOLÉ, Mme Touria DOUAH, M. Martial DUPIN, Mme Patricia DURIN, M. Cyrille DUTERNE, M. Jean-Louis FARARD, M. Jérôme FORTIER, M. Jean-Pierre FORTUNÉ, Mme Evelyne FRAEYMAN-VELLY, M. Régis FRANQUE, M. Claude GACHET, Mme Audrey GARDEBLED, M. Pascal GARNOTEL, Mme Laurence GARUS, M. Pierre GEORGIN, Mme Isabelle GERARD, M. Charles GERMAIN, M. Stéphane GOMBAUD, M. Charles GOSSARD, M. Jean-Jacques GOUAULT, M. Vincent GUY, M. Nicolas HABARE, M. Pascal HARLAUT, M. Dominique HENIN, M. Alain HIRAUT, Mme Jeanne JACQUET, M. Franck JACQUET, Mme Muriel JACQUIOT, M. Thierry JOBART, M. Michel KELLER, Mme Chantal LANTENOIS, Mme Cathy LAURIN, M. Guy LECOMTE, M. Dominique LEDEME, M. Eric LEGER, M. Frédéric LEPAN, M. Julien LEPITRE, Mme Marie-Claire LESIEUR, M. Denis LHOTELAIN, Mme Zabbaou LIMAN, M. Thibault LOCQUARD, Mme Jacqueline LOPATA, M. Pascal LORIN, Mme Colette MACQUART, M. Christophe MAHUET, Mme Catherine MALAISÉ, M. Jean MARX, M. Claude MAUPRIVEZ, M. Alain MICHELON, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. François MOURRA, M. Francis MUNIER, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Christophe PATINET, Mme Annie PERRARD, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Jean-Christophe POINS, M. Denis PONCELET, M. Kevin PONCIN, Mme Sylvie PORET, Mme Aline POUDRAS, Mme Nadine POULAIN, Mme Evelyne QUENTIN, M. Pierre REANT, M. Germain RENARD, M. Guy RIFFÉ, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, Mme Claudine ROUSSEAU, Mme Marie ROZE, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, M. André SECONDE, M. Jean-Luc SENE, Mme Armelle SIMON, M. Patrick SIMON, M. Michel SUPPLY, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. André TETENOIRE, M. Bernard THIERY, M. Freddy THOMAS, M. Alain TOULLEC, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Jean-Marie VIEVILLE, M. Alain WANSCHOOR, M. Philippe WATTIER, M. Bernard WEILER, Mme Maryvonne CHAUVET (suppléant de M. Jean-Pierre GRISOUARD), M. Alain TOCUT (suppléant de M. Jean-Pierre JOREZ), Mme Nadia DOUSSAINT (suppléant de M. Patrice MOUSEL), Mme Christiane LASSEAU (suppléant de Mme Marie-Bernadette NEYRINCK), Mme Marie-Annick DEMESSENCE (suppléant de M. Dominique POTAR), M. Thierry LEROUX (suppléant de Mme Anne-Sophie ROMAGNY), M. Joël LEBOURCQ (suppléant de M. Marcel VERGEZ)

Étaient représenté-e-s :

M. Eric AMMEUX a donné pouvoir à Paul-Vincent ARISTON, M. Jacques AMMOURA a donné pouvoir à Badia ALLARD, M. Raymond AYALA a donné pouvoir à André TETENOIRE, M. Edouard BARON a donné pouvoir à Orélie MINGOLLA, M. François BARONNET a donné pouvoir à Jean-Christophe POINS, Mme Marie-Hélène BASTOGNE a donné pouvoir à Michel KELLER, M. Nicolas CARNOYE a donné pouvoir à Stéphane GOMBAUD, Monsieur Corentin CENTA a donné pouvoir à Freddy THOMAS, M. David CHATILLON a donné pouvoir à Marie-Thérèse PICOT, M. Conrad CHER a donné pouvoir à Fabien CHARPENTIER, M. Christophe CORBEAUX a donné pouvoir à Valérie CHAUMET, Mme Catherine COUTANT a donné pouvoir à Dimitri OUDIN, Mme Sarah DA COSTA a donné pouvoir à Dany CHRISTOPHE, M. Nicolas DARGENT a donné pouvoir à Isabelle GERARD, M. Eric DELFORGE a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO, Mme Marie DEPAQUY a donné pouvoir à Mario ROSSI, Mme Charlotte D'HARCOURT a donné pouvoir à Agathe MOUGENOT, M. Alban DOMINICY a donné pouvoir à Brigitte BLONDEAU, Mme Kim DUNTZE a donné pouvoir à Elizabeth VASSEUR, Mme Patricia GRAIN a donné pouvoir à Zabbaou LIMAN, M. Didier HENRIET a donné pouvoir à Anne DESVERONNIERES, M. Michel HUTASSE a donné pouvoir à Gilles DESSOYE, M. André JACOB a donné pouvoir à Claudine ROUSSEAU, Mme Martine JOLLY a donné pouvoir à Charles GOSSARD, M. Pascal LABELLE a donné pouvoir à Franck NOEL, M. Stéphane LANG a donné pouvoir à Valérie BEAUVAIS, Mme Bénédicte LE PANSE a donné pouvoir à Armelle SIMON, M. Eric MALTOT a donné pouvoir à Jeanne JACQUET, Mme Véronique MARCHET a donné pouvoir à Arnaud ROBINET, M. Frédéric MASSONOT a donné pouvoir à Annie PERRARD, M. Emmanuel MAZINGUE a donné pouvoir à Kevin PONCIN, M. Arnaud NININ a donné pouvoir à Pascal HARLAUT, M. Eric QUENARD a donné pouvoir à Dominique LEDEME, M. Jean-Pierre RONSEAUX a donné

pouvoir à François MOURRA, Mme Monique ROUSSEL a donné pouvoir à Marie ROZE, M. Philippe SALMON a donné pouvoir à Laure MILLER

Étaient excusé-e-s :

M. Jean-Pierre ARNAUD, Mme Nathalie BELAMY, M. Denis BOUDVILLE, M. Francky CARON, M. Jean-Luc DUBOIS, M. Thomas DUBOIS, M. Serge HIET, M. Antoine LEMAIRE, Mme Maryse LEQUEUX, M. Pierre LHOTTE, Mme Marie-Noëlle RAINON, M. Michel SICRE

Étaient absent-e-s :

M. Bruno ARIZZI, M. Franck ASSELIN, M. Alain DE CEULENEER, M. Frédéric DECHAMPS, M. Damien GIRARD, M. Jean LETISSIER, M. Jean MICHEL, M. Patrice MOREL, M. Daniel VAQUETTE

N'ont pas pris part au vote :

M. Eric AMMEUX, M. Vincent BENNEZON, M. Thierry BRIANÇON, Mme Anny DESSOY, M. Franck JACQUET, M. Thierry JOBART, M. Denis LHOTELAIN, M. Jean-Christophe POINS, M. Pierre REANT, M. Patrick TCHANGA

Secrétaire : Jean-Pierre FORTUNÉ

Vice Secrétaire : Patrick BEDEK

Votes :

Pour : 175 Contre : 0 Abstention : 0

TAXE DE SÉJOUR AU RÉEL MODIFICATION DES TARIFS

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment ses articles L.2333-26 à L.2333-47 et R.2333-43 à R.2333-57 qui fixent les règles relatives à la taxe de séjour,

Vu le Code du Tourisme,

Vu la Loi n° 2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023, parue au Journal Officiel de la République Française le 31 décembre 2022, applicable à compter du 1^{er} janvier 2024,

Vu l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2016 modifié portant création de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Vu l'arrêté préfectoral du 28 octobre 2019 relatif à la composition du Conseil communautaire de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Vu les statuts de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Vu sa délibération n°CC-2017-12 du 19 janvier 2017 instituant la taxe de séjour au réel sur le territoire de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Vu sa délibération n°CC-2018-166 du 27 septembre 2018 portant modification des tarifs de la taxe de séjour,

Vu le taux de variation de l'indice des prix à la consommation, hors tabac, en France fixé à 6 % pour 2022 (source INSEE), faisant dès lors, pour la taxe de séjour 2024, rehausser certains tarifs plafonds,

Vu l'avis du bureau communautaire du mardi 20 juin 2023,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

de fixer les tarifs de la taxe de séjour, applicables à compter du 1^{er} janvier 2024 :

Catégories d'hébergements	Tarif plancher	Tarif plafond	Tarif actuel Grand Reims	Tarif proposé à compter du 1 ^{er} janvier 2024
Palaces	0,70 €	4,60 €	4,00 €	4,60 €
Hôtels de tourisme 5*, résidences de tourisme 5*, meublés de tourisme 5*	0,70€	3,30 €	3,00 €	3,30 €
Hôtels de tourisme 4*, résidences de tourisme 4*, meublés de tourisme 4*	0,70 €	2,50 €	2,25 €	2,50 €
Hôtels de tourisme 3*, résidences de tourisme 3*, meublés de tourisme 3*	0,50 €	1,60 €	1,50 €	1,60 €
Hôtels de tourisme 2*, résidences de tourisme 2*, meublés de tourisme 2*, villages vacances 4 et 5*	0,30 €	1,00 €	0,90 €	1,00 €

Catégories d'hébergements	Tarif plancher	Tarif plafond	Tarif actuel Grand Reims	Tarif proposé à compter du 1 ^{er} janvier 2024
Hôtels de tourisme 1*, résidences de tourisme 1*, meublés de tourisme 1*, villages de vacances 1,2 et 3*, chambres d'hôtes, auberges collectives	0,20 €	0,80 €	0,75 €	0,80 €
Terrains de camping et caravanage 3,4 et 5* et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques	0,20 €	0,60 €	0,55 €	0,60 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2*et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20 €	0,20 €	0,20 €	0,20 €
Hébergements en attente de classement ou sans classement, à l'exception des autres catégories d'hébergements mentionnées ci-dessus (tarif proportionnel au coût de la nuitée)	1%	5%	5%	5%

de fixer, à compter du 1^{er} janvier 2024, l'exemption prévue au 4^{ème} alinéa de l'article L.2333-31 du CGCT à 1 € par nuitée et par hébergement,

de percevoir la taxe de séjour collectée par les hébergeurs, par trimestre civil, à terme échu, dans les 30 jours calendaires suivant la fin du trimestre, du 1^{er} janvier au 31 décembre inclus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil
communautaire de la Communauté urbaine du Grand Reims,

La Présidente de la Communauté urbaine du Grand Reims

Catherine VAUTRIN



Secrétaire : Jean-Pierre FORTUNÉ

Vice Secrétaire : Patrick BEDEK



Certifié exécutoire compte tenu de la publication sur le site internet de la communauté urbaine du Grand Reims le 4 juillet 2023 et de la réception en Préfecture le 4 juillet 2023. Identifiant : 051-200067213-20230629-171302-DE-1-1